

Au fil du rasoir : étude des rasoirs métalliques de l'âge du Bronze jusqu'au haut Moyen Age en Suisse

Autor(en): **Nicolas, Ingrid**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Cahiers d'archéologie romande**

Band (Jahr): **95 (2003)**

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-835912>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Au fil du rasoir : étude des rasoirs métalliques de l'âge du Bronze jusqu'au haut Moyen Age en Suisse

Ingrid Nicolas

Résumé

Une étude diachronique des rasoirs métalliques sur le territoire suisse a permis de distinguer trois groupes caractéristiques.

Le premier couvre essentiellement les périodes du Bronze final et du Hallstatt ancien. Les continuités morphologique et technique sont évidentes, malgré l'apport d'un nouveau métal, le fer. Par contre, on constate que la signification de l'objet évolue, puisqu'il passe d'un contexte d'habitat à celui de sépultures.

Un deuxième groupe se rencontre à l'époque romaine. Les modèles sont vraisemblablement importés pendant la conquête et persistent jusqu'au Bas-Empire sur les sites fortifiés. L'usage du rasoir est domestique et semble assez commun.

Le dernier ensemble correspond à l'occupation alamane, tant au niveau spatiale que temporelle. Tous les rasoirs se trouvent en contexte funéraire, mais il s'agit peut-être d'un reflet de l'état des recherches actuel.

Nous allons traiter dans cet article d'objets peu rencontrés dans la littérature archéologique : les rasoirs en métal. Seuls les Prähistorische Bronzefunde ont publié une petite série de monographies qui en parle spécifiquement (Jockenhövel 1971, Bianco Peroni 1979, Jockenhövel 1980, Weber 1996).

L'objectif principal est de couvrir la documentation disponible actuellement (articles, inventaires) et d'en tirer un bilan. La base de l'étude est strictement littéraire et concerne des découvertes plus ou moins récentes.

Cette étude couvre la Suisse. Cette aire géographique ne correspond pas à une *réalité* archéologique. Cependant, les effectifs du corpus sont trop limités pour certaines périodes si l'on ne prend en considération que le Plateau suisse. Afin d'affiner la vue d'ensemble, il est même nécessaire de compléter nos données par quelques exemples provenant d'Allemagne du Sud ou de France.

L'approche choisie se veut diachronique ; les périodes concernées vont de l'âge du Bronze au haut Moyen Age. Ceci permet de suivre l'évolution de cet objet dans le temps, sa répartition spatiale, les variations morphologiques et les techniques utilisées pour sa fabrication.

Parallèlement, un contexte référentiel a été créé, afin d'intégrer l'objet archéologique dans une vision plus vaste. Ce contexte se base dans la mesure du possible sur des documents de chaque époque, tels que l'iconographie, les textes et les momies.

De quoi parlons-nous?

Il s'agit de rasoirs en métal ; oui, mais qu'est-ce qu'un rasoir au sens archéologique?

Les rasoirs diffèrent passablement d'une époque à l'autre et certains arguments retenus par les chercheurs sont dissemblables, à cause notamment du



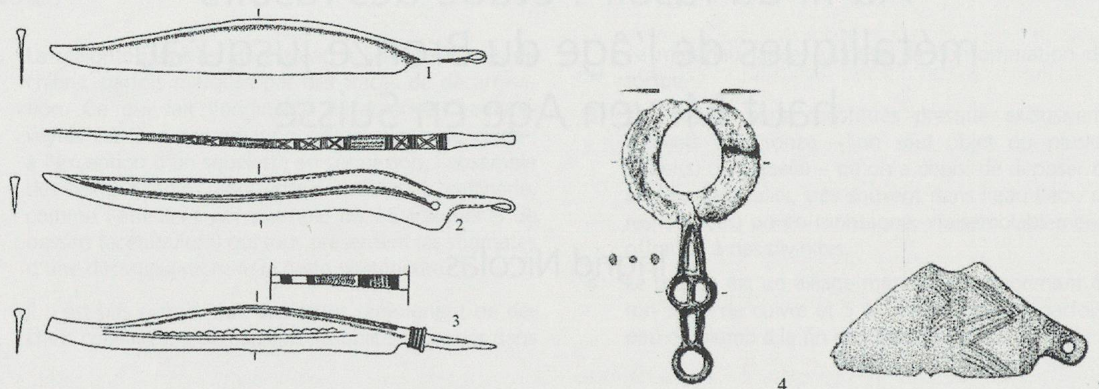


Fig. 1 Comparaison morphologique entre des couteaux (Rychner 1979, pl. 108) et des rasoirs du Bronze final. Remarquer que les morphologies sont très différentes. 1. Couteau du Ha A2 (forme 1, Bâle, BS) ; 2. Couteau du Ha B1 (forme 2, Schönenwerd, BE) ; 3. Couteau du Ha A2/B1 (forme 2, Neuchâtel, NE) ; 4. Rasoir du Ha A2 (atypique, Vidy, VD) ; 5. Rasoir du Ha B (type à anneau, Auvernier, NE).

type d'approche (archéologique ou historique essentiellement). Il est cependant possible de rassembler un certain nombre de critères communs.

Premièrement, il faut que l'objet présente un tranchant affûté.

Ensuite, on prend en considération des critères morphologiques, comme la taille et la forme, qui les différencient d'autres objets tranchants définis, tels que les couteaux (fig. 1).

Un autre critère retenu par ailleurs est une taille assez réduite : le tranchant est court, ce qui permet des gestes précis et des mouvements de faible amplitude ; la petite taille du manche, qui exclut une prise avec la main entière, et la partie arrondie souvent présente permettant une meilleure prise dans la paume et donc un geste plus précis.

Des expérimentations archéologiques ont démontré l'efficacité de ce type d'objet lors d'un rasage de barbe (Ruoff 1983, Riha 1986).

Néanmoins, ces arguments ne suffisent pas pour exclure la possibilité d'une autre utilisation de ces rasoirs : couteaux rituels ou destinés à un type de découpe particulier. Nous n'avons pas la prétention de trancher entre ces différents arguments et admettons sous réserve qu'il s'agit donc bien de rasoirs.

L'époque romaine, à l'inverse des autres périodes, est la seule pour laquelle il est sûr qu'il s'agit de

rasoirs. Les arguments morphologiques présentés ci-dessus sont valables mais ils sont appuyés par différents éléments historiques (Garbsch 1975).

Les sources antiques nous ont en effet fourni des représentations explicites de rasoirs. Il arrive que ceux-ci soient représentés sur les pierres tombales des barbiers (*tonsos*). Auquel cas, ils sont associés à l'inventaire

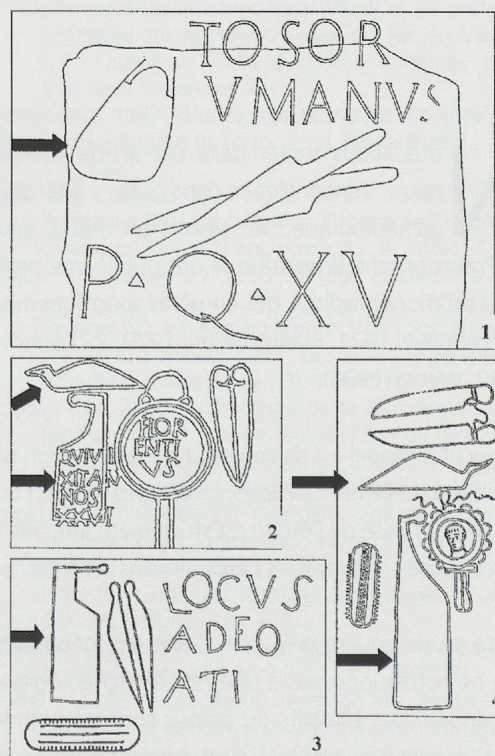


Fig. 2 Représentations antiques de rasoirs (Espérandieu 1907). 1. Pierre tombale, Narbonne ; 2 à 4. Petites plaques de loculi, Rome (Les rasoirs sont indiqués par des flèches).

complet d'un *salon de rasage* : le miroir (*speculum*), le peigne (*pecten*) et les ciseaux (fig. 2). Les représentations les plus fréquentes remontent au début du Christianisme. Elles se trouvent sur les petites plaques funéraires des *loculi* des petites gens de Rome.

Un bas-relief (Espérandieu 1913) nous montre une scène de rasage : devant un portique, le barbier (à droite) s'occupe du client (à gauche), installé sur une chaise et portant un tablier (fig. 3). L'image est mauvaise, mais J. Garbsch (1975), qui a étudié de près la représentation, identifie la forme de l'objet du barbier comme identique à un rasoir à dauphin. Cette scène est proche de ce qu'on pouvait voir encore il n'y a pas si longtemps, avant l'*invention* du rasoir domestique, dans un salon de barbier¹.

Nous avons dans les textes de l'Époque romaine une quantité d'informations importantes en ce qui concerne les barbiers : leur statut (libres, affranchis ou domestiques), leur personnalité (leur identité, leur sexe ; il y a aussi bien des hommes que des femmes qui exercent ce métier) ou leur salaire (2 deniers, selon l'édit de Dioclétien).

Les chercheurs spécialisés dans le haut Moyen Age ne sont pas encore d'accord à ce jour sur la définition d'un rasoir.

Les critères utilisés par certains sont réfutés par d'autres : les éléments retenus ne sont pas assez valables intrinsèquement pour prétendre à une attribution fonctionnelle sûre de ces objets.

L'argument le plus plausible en faveur de ces rasoirs est peut-être la similitude morphologique entre le canif du haut Moyen Age et le rasoir pliant utilisé par les barbiers jusqu'au siècle dernier (fig. 4).

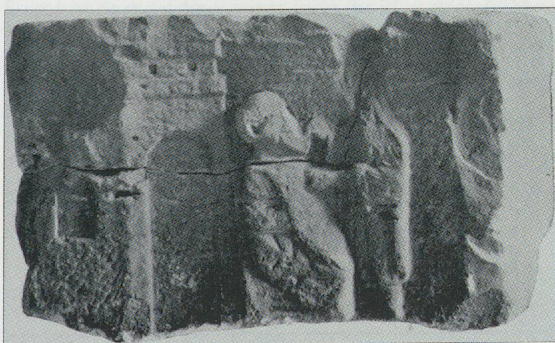


Fig. 3 Stèle belge représentant une scène de rasage à l'Époque romaine (Espérandieu 1913).

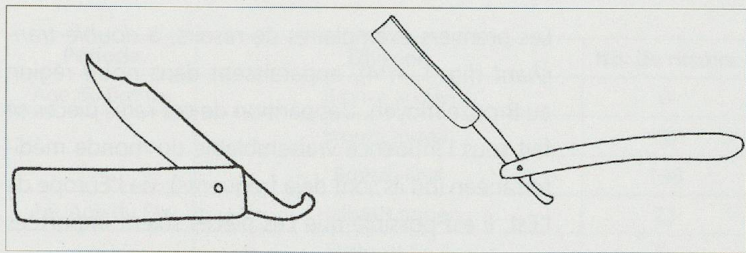


Fig. 4 Comparaison morphologique entre un rasoir pliant du Haut Moyen Age et un rasoir sub-moderne (Schneider 1983).

Nous n'avons cependant pas la présomption de remettre en question ici les données de chercheurs bien plus spécialisés que nous dans cette période et nous nous contenterons donc de signaler le fait. Comme exemple nous nous référons à la monographie de U. Giesler-Müller (1992), dans laquelle il semble incontestable que certains couteaux sont des rasoirs ; en effet, des associations de mobilier funéraire, telles que deux couteaux (de taille souvent différente), pincettes et couteau, parfois avec des ciseaux ou encore peigne et couteau, peuvent étayer notre avis.

D'une manière générale, les rasoirs revêtent de nombreuses formes qui sont très dissemblables d'une période à l'autre, mais également à l'intérieur d'une même période. Chaque période présente donc sa typologie propre (fig. 5).

Evolution spatio-temporelle

La question essentielle de notre étude est de savoir où et quand nous trouvons des rasoirs en Suisse.

La chronologie

Ce premier point comprend une évidence : les rasoirs ne sont pas présents de manière continue pendant ce laps de temps couvrant près de trois millénaires, ainsi qu'on peut le constater ci-après (fig. 5).

Age du Bronze

De par leurs caractéristiques (morphologie, contextes de découverte, techniques), les rasoirs de notre zone d'étude s'inscrivent tout à fait dans le cadre général des rasoirs européens de cette période. La seule différence concerne les variations dans la représentation numéraire des rasoirs.

Les premiers exemplaires de rasoirs, à *double tranchant* (fig. 1, n°4), apparaissent dans notre région au Bronze moyen. L'apparition de ces rares pièces se fait sous l'influence vraisemblable du monde méditerranéen (où ils sont déjà fréquents), via l'Europe de l'Est. Il est possible que ces pièces soient importées et non fabriquées sur place.

Au Bronze final, et surtout dans sa deuxième partie (Ha A2 à B3), ces objets connaissent une expansion phénoménale (il s'agit d'env. 75% du corpus). Aux rasoirs de la catégorie des *double tranchant* succèdent clairement ceux à *simple tranchant* (fig. 1, n° 5). Leur morphologie montre qu'ils se développent nettement dans la continuité, du Bronze moyen jusqu'au Bronze final.

Au Hallstatt A2, peut-être en rapport avec le changement culturel concernant les différences sociales observées notamment par de nouvelles coutumes funéraires, apparaissent en parallèle les rasoirs à simple tranchant. Déjà présents dans l'est de l'Europe, ceux-ci vont progressivement remplacer la première catégorie, bien moins représentée (31 rasoirs à double tranchant contre 170 à tranchant simple).

Les attributions chronologiques sont beaucoup moins précises pour ces pièces et il est donc difficile d'appréhender leur dynamique d'évolution au cours du temps. Par conséquent, aucune étude chrono-typologique satisfaisante ne peut être réalisée.

A1	A2	B	C1	C2	D1	D2	A1	A2	B1	B2	B3
Bz						Ha					
Age du Bronze											

Fig. 5 Tableau synthétique de l'évolution des rasoirs au cours des périodes étudiées (Nicolas 2002).

C	D1	D2	D3	A	B1	B2	C1	C2	D1	D2	Ier	II-IIIe s.	IV-Ve s.	VI-VIIIe s.	VIIIe s. - an Mil
Ha				LT					Epoque romaine			Haut Moyen Age			
Age du Fer															

Age du Fer

Le début du premier âge du Fer (Hallstatt ancien) s'inscrit dans la continuité du Bronze final, sans lacune chronologique.

Les rasoirs ont d'ailleurs des caractéristiques morphologiques et techniques identiques aux pièces à simple tranchant du Bronze final. Il n'y a pas de hiatus dans l'évolution typologique.

Le nombre d'exemplaires par contre se réduit drastiquement : on n'a trouvé qu'une quinzaine de pièces en Suisse. La plus récente de cette période est un exemplaire daté du Ha D1.

Pendant une longue période (de la fin du Hallstatt ancien à l'époque augustéenne), le rasoir est absent des corpus de mobilier, bien que cette période soit connue archéologiquement en Suisse.

Des rasoirs datés de la période de La Tène finale ont pourtant été trouvés en France, sur le site de Saint-Georges-lès-Baillargeaux près de Vienne (Breton 2000). Ils permettent donc de se demander si l'absence de rasoirs en Suisse n'est due à un état de la recherche (fig. 5, LTD).

Epoque romaine

Les rasoirs réapparaissent en Suisse au début de l'Epoque romaine : les premiers datent du 1^{er} siècle ap. J.-C. Ces objets sont présents tout au long de la période, de manière apparemment homogène (représentation des rasoirs d'Augst et Kaiseraugst – BS) (Riha 1986). Les pièces les plus récentes datent du 3^e ou 4^e siècle ap. J.-C.

Il est particulièrement intéressant de se pencher sur leur présence au Bas-Empire ; les troubles qui surviennent fréquemment pendant cette période au nord de la Suisse et particulièrement le long du Rhin déstabilisent la population locale. C'est par ailleurs à ce moment qu'on note l'apparition des *castra*. Malgré tout, à Augst, une occupation restreinte du site est néanmoins attestée (Fellmann 1992) ; et cette population, réduite et troublée, continue à faire usage de rasoirs – du moins tant que l'influence de Rome se fait sentir.

Les exemplaires gallo-romains diffèrent passablement des modèles protohistoriques, et l'apparition des canifs (fig. 7) marque particulièrement cette différence. Il semble certain que ces objets font

Période	Division	Nb. de rasoirs
Age du Bronze	Bronze ancien	0
	Bronze moyen	3
	Bronze final	198
1er Age du Fer	Hallstatt ancien	22
	Hallstatt final	0
2e Age du Fer	La Tène ancienne	0
	La Tène moyenne	0
	La Tène finale	0
Epoque romaine	Epoque augustéenne	0
	Haut-Empire	13
	Bas-Empire	7
Haut Moyen Age	Domination franque (époque mérovingienne)	18
	Domination carolingienne	2

Fig. 6 Répartition et représentation diachronique des rasoirs suisses (Nicolas 2002).

partie du corpus culturel importé par les Romains et adopté par la population composite de nos régions. Le nombre de pièces reste relativement modeste en regard de ceux du Bronze final et du fort développement économique qui a lieu à cette période. Les Romains apportent également une nouvelle organisation dans l'artisanat, et notamment dans celui de la métallurgie, et une rationalisation de la productivité, qui conduisent à des productions quasi-industrielles. Cependant, pour cette période la dispersion des informations que nous avons rencontrée, qui nous a empêché toute comparaison catégorique.

Haut Moyen Age

Une nouvelle lacune apparaît, moins longue que la précédente, entre l'Epoque romaine et le haut Moyen Age. D'après nos investigations, les rasoirs disparaissent pendant les 5^e et 6^e siècle. Cette période est mal connue, mais il semble qu'il y ait une phase de cohabitation calme des populations indigènes avec les

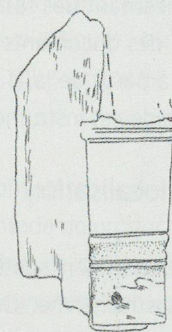


Fig. 7 Exemple de canif romain. Il reste un bout de lame repliée et le manche (Riha 1986).



Burgondes et que les relations avec les Alamans de la rive nord du Rhin n'aient pas été mauvaises. Ce n'est qu'au 6^e siècle que ceux-ci s'installent sur la rive sud du Rhin. Au 7^e siècle, alors qu'ils ont fini par s'établir de manière indépendante sur le territoire suisse, les rasoirs réapparaissent (Fellmann 1992).

Durant le haut Moyen Age, les rasoirs sont représentés surtout à partir de la deuxième moitié du VII^e jusqu'au début du 8^e siècle ap. J.-C. (époque mérovingienne). Or, c'est précisément au milieu du 7^e siècle que les ducs alamans retrouvent peu à peu leur indépendance. En 746, les Carolingiens soumettent leur duché puis le suppriment définitivement. A ce moment le nombre des rasoirs diminue jusqu'à disparaître. Le phénomène des rasoirs se superpose donc de manière étroite aux faits historiques.

Le nombre des rasoirs datant du haut Moyen Age est restreint (dû en partie au désaccord concernant la définition du rasoir), mais comparable toutefois aux corpus hallstattien et romain.

Les rasoirs à lame fixe se développent sous une forme nouvelle, qui évoluera dans le temps. La provenance de ces rasoirs est obscure. Peut-on y voir des objets faisant partie du bagage de populations en mouvement? Il s'agit peut-être de rasoirs importés par les Alamans (ce fait pourrait être vérifié lors d'une étude plus importante sur le sujet).

Les premières pièces sont présentes en nombre restreint. Le type le plus fréquent (à extrémité relevée) date de la deuxième moitié du 7^e siècle et est suivi par la catégorie des rasoirs à lame pliante. Ces derniers sont très proches des exemplaires romains par leur concept mais n'ont aucune relation avec eux : le laps de temps qui les sépare est très long (4 siècles) et leur morphologie diffère.

Pour la fin du haut Moyen Age, à l'Époque carolingienne, il n'y a à nouveau plus aucune information concernant des rasoirs. Au Moyen Age proprement dit, des documents recommencent à y faire allusion et, à partir de là, il sera plus facile de suivre l'évolution de cet instrument.

La localisation

La répartition spatiale est un point intéressant de notre recherche. On peut constater que les rasoirs changent de contexte au cours du temps, de manière

catégorique. Il semble qu'il faille y voir une évolution de la symbolique attachée à l'objet.

Age du Bronze

Les premiers rasoirs se retrouvent dans différents types de site (habitat lacustre, tombe à incinération ou site de hauteur). Leur représentation numéraire faible est probablement le reflet de la connaissance actuellement limitée de cette phase de l'âge du Bronze.

Trois points essentiels sont mis en évidence dans le contexte européen général : les rasoirs sont présents dans les différents types de site évoqués ci-dessus ; il y a une influence typologique de l'Est sur l'Ouest et enfin, du point de vue chronologique, les rasoirs de l'Est sont antérieurs. Ceci étaye notre hypothèse selon laquelle le contexte et les types de rasoirs retrouvés en Suisse découlent de cette influence.

Au Bronze final, les pièces se retrouvent dans les sites d'habitat lacustre du Plateau suisse. Il s'agit donc vraisemblablement d'objets utilisés de manière quotidienne et domestique. Vers la fin de la période apparaissent des exemplaires situés en contexte funéraire. Ceux-ci sont peu nombreux et leur nombre est à l'image de l'état de la recherche (les sites funéraires sont trop rares et trop peu connus en Suisse pour cette période, à l'inverse des habitats). Il faut peut-être voir là une évolution de la signification de cet objet, dont la symbolique le porte au rang des objets nécessaires au viatique de certains défunts.

Age du Fer

Au Hallstatt ancien, tous les rasoirs se retrouvent en contexte funéraire. Dans plusieurs cas, il s'agit de tombes à char. Rappelons ici que l'habitat de l'âge du Fer, et particulièrement du Hallstatt, est très peu connu en Suisse. Un rare mobilier métallique est fourni par les quelques sites découverts, mal conservés de surcroît.

Epoque romaine

Le fait que la plupart des rasoirs romains soient situés au nord de la Suisse est sûrement dû à une situation induite par nos recherches plutôt qu'à une réalité archéologique. Tous les rasoirs se trouvent en contexte d'habitat. Ces habitats appartiennent indifféremment à toutes les catégories existant à cette époque (*villa*, *vicus*, *urbs* et *castrum*) Cependant, dès le 1^{er} siècle ap. J.-C., le site de Vindonissa (Windisch - AG) est un maillon important du

contrôle romain en Gaule et une pierre angulaire de la sécurité intérieure de l'Empire. Il s'intègre à une vaste ligne défensive de postes et de fortifications, qui comprend notamment, à l'ouest, une installation militaire qui deviendra la ville basse d'Augusta Raurica (Augst et Kaiseraugst – BS) et à l'est le relais de Vitodurum (Oberwinterthur – ZH) (Fellmann 1992). Ces indications ne sont certes pas anodines : les premiers rasoirs, importés du monde latin, sont observés sur les lieux où la présence romaine se fait sentir le plus fortement. Les derniers subsistent dans des sites à caractère défensif, mis en place lors des troubles du Bas-Empire. Les rasoirs sont donc vraisemblablement à mettre en étroite relation avec la présence de militaires romains.

Haut Moyen Age

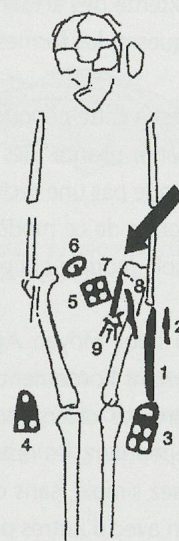
Le haut Moyen Age est essentiellement connu par les tombes, l'habitat ayant été pour l'instant rarement mis au jour. A l'époque mérovingienne, les tombes sont pourvues de mobilier funéraire, ce qui n'est le cas ni avant ni après, lors de la domination carolingienne. Les cimetières de cette époque attribués aux autres groupes culturels présents sur le territoire suisse (franc, romano-burgonde et lombard) sont dépourvus de rasoirs ; seuls les ensembles funéraires alamans en contiennent (fig. 8). La localisation des exemplaires de notre corpus au nord de la Suisse et leur attribution chronologique sont clairement liés aux événements historiques concernant les Alamans et concordent de manière évidente avec leur domination sur cette région. Nous pouvons donc conclure qu'il s'agit bien, là, d'un trait culturel.

Evolution technique

Le deuxième axe de cette recherche porte sur l'évolution de la technique au cours du temps. Malheureusement, les données utiles à cet aspect de notre étude sont assez limitées. Cette partie du travail reste donc actuellement ouverte à un approfondissement, demandant plus de moyens (par exemple la métallographie).

Les premiers rasoirs sont tous en bronze. Les techniques de production utilisées ne semblent pas suivre la chronologie, mais sont plutôt inhérentes à la catégorie des rasoirs : les exemplaires à tranchant double sont moulés, alors que ceux à tranchant simple sont fabriqués en tôle martelée, voir découpés dans des bracelets.

Fig. 8 Position des objets d'accompagnement dans une tombe à rasoir : Plan de la tombe 52 d'Elgg, ZH (Windler 1994). 1. Sax 2. Pointe de flèche 3 à 5. Garnitures de ceinture 6. Boucle 7. Couteau ou rasoir 8. Nécessaire à feu 9. Sept épingles.



Il existe quelques exemples de moules ayant servi à la production des rasoirs, mais pas dans notre zone d'étude. Ils ne diffèrent pas, au niveau de leur fabrication, des moules d'autres objets, comme les faucilles ou les haches, que l'on retrouve également en contexte palafittique chez nous.

Dès l'âge du Fer, les artisans utilisent le fer ou le bronze. On constate une nette préférence pour le nouveau métal, qui ne sert cependant pas à créer de nouvelles formes. Celles-ci imitent les modèles en bronze, issus de la période précédente.

Les rasoirs en fer apparaissent sous une forme identique à ceux en bronze. On pourrait s'attendre à des pièces moins ressemblantes à cause d'une période d'adaptation aux nouvelles techniques induites par ce métal, mais ce n'est pas le cas.

Il semble que les modèles en fer remplacent plus spécifiquement les types de rasoirs qui, auparavant, étaient en tôle². Il s'agit en fin de compte dans les deux cas d'une technique identique : martelage du métal permettant d'obtenir une pièce de section très aplatie. Le fer a donc peut-être été choisi pour ses caractéristiques plastiques, ou du moins techniques et physiques, plus propices aux formes d'un rasoir.

A l'époque romaine, les lames sont stéréotypées, les techniques sont maîtrisées et le mode de production se fait, pour ainsi dire, à la chaîne, ce qui explique leur grande homogénéité. Nous ignorons dans quel but ont été créées ces diverses formes. L'art et la

dextérité des artisans sont manifestes dans les techniques et les formes de manche.

C'est à cette période qu'apparaissent aussi les rasoirs à lame pliante : les canifs. Cette innovation ne demande pas une technique très élaborée, mais la conception de ce modèle va révolutionner le monde du rasoir, modèle qui perdurera jusqu'à notre époque.

Au haut Moyen Age, les techniques diverses concernant l'ornementation de la métallurgie et l'orfèvrerie se diversifient (damasquinage, repoussé...). Cependant, les rasoirs restent des objets de facture assez simple, sans ornement, surtout par comparaison avec d'autres productions de l'époque.

Manche

La typologie des rasoirs est basée la plupart du temps sur la forme des manches.

On se rend compte d'ailleurs que leur confection a nécessité en tout cas autant d'attention que pour celle des lames.

Un autre point intéressant est que si, dès l'âge du Fer, on préfère pour la lame les propriétés du fer, on ne continue pas moins à utiliser d'autres matières pour la confection du manche. Ceci pour des raisons plastiques ou esthétiques. Il paraît peu vraisemblable que ce choix soit fait en fonction de considérations économiques (notamment pendant les deux dernières périodes).

Ainsi pour l'âge du Bronze, les formes complexes avec manche solidaire sont préférablement coulées. Les autres rasoirs n'ont pas de manche (prise directe) ou un manche rapporté (riveté ou fixé). En ce qui concerne les manches rapportés, nous n'en avons

quasiment aucune trace. Il s'agit donc vraisemblablement de matières périssables, bois, tissus ou cuir par exemple. Seul un exemplaire possède un manche en bronze, fixé par un rivet en bois ; c'est là le seul rasoir dont le manche rapporté est conservé.

A l'âge du Fer, aucune différence fondamentale n'est observée ; les manches solidaires sont uniquement composés d'anneaux ; aucun manche rapporté n'est indiqué dans la littérature ; la plupart des rasoirs en sont dépourvus.

Les exemplaires les plus récents de cette période (ceux de Saint-Georges, France, datés de La Tène finale) possèdent un manche solidaire, sous forme d'un anneau latéral relié à la lame par une courte languette.

Il n'y a aucun changement significatif dans les techniques de production par rapport aux rasoirs précédents. Une fois de plus, cela démontre la continuité entre les deux périodes.

A partir de l'Époque romaine, c'est un tableau tout à fait différent qui se dessine. Premièrement, il n'y a plus de rasoir avec manche solidaire. Tous les manches sont rapportés. Ils sont l'objet d'un travail de fabrication élaboré, en différentes matières : les plus fréquents sont en bronze, et, pour autant qu'on le sache, coulés ; les autres sont en os (fig. 9). Cette observation est indépendante de la catégorie du rasoir (à lame fixe ou pliante).

Il n'y a donc, une fois de plus, aucune filiation entre les rasoirs de l'âge du Fer et de l'Époque romaine.

Cette remarque vaut aussi lorsque l'on compare les modèles de l'époque romaine à ceux du haut Moyen Age : il n'y a pas de parenté. Les différences sont trop importantes.

Durant cette période, les types à manche solidaire sont de nouveau présents, mais sont distincts de ceux de l'âge du Bronze, de par leur morphologie et parce qu'ils sont en fer. Les rasoirs les plus fréquents ont des manches rapportés, vraisemblablement en matière périssable (un unique exemplaire présente des restes de corne).

Les canifs du haut Moyen Age sont également divergents des modèles romains. Les deux exemplaires découverts dans la zone d'étude présentent chacun

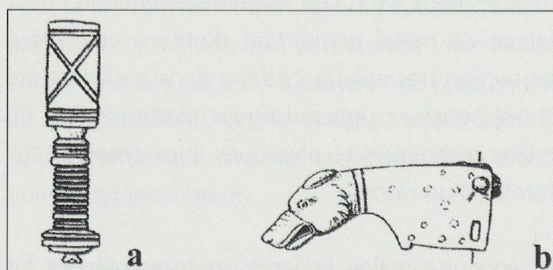


Fig. 9 Exemples de manches de rasoirs romains (Augst, BS, Riha 1986). a) Catégorie des lames fixes, manche à ligature du type C ; b) Catégorie des lames pliantes, manche figurant une tête de chien du type canif.

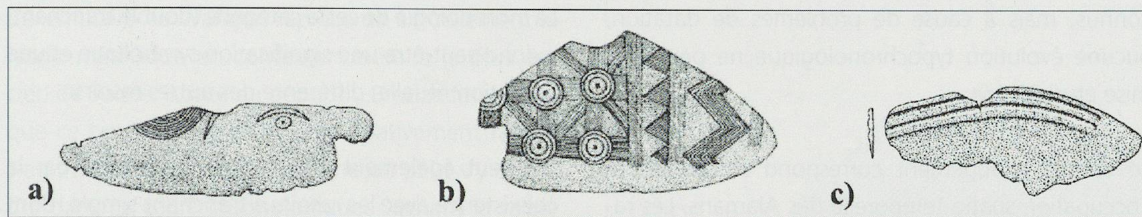


Fig. 10 Décors géométriques (Jockenhövel 1971) : a) gravé après mise en forme (Nidau-Steinberg, BE) ; b) découpe dans un bracelet (Mörigen, BE) ; c) cannelures obtenues dans un moule univalve pré-décoré ? (Mörigen, BE).

deux lames, ce qui est inconnu auparavant. L'étui en fer est simple, sans les décorations qu'on peut rencontrer à cette période sur d'autres objets.

Décor

Comme nous l'avons déjà mentionné, les lames sont rarement décorées : seules certaines pièces protohistoriques présentent des figures géométriques (fig. 10). Il s'agit de triangles, chevrons, cercles ou segments de cercles et lignes. Tous ces éléments peuvent être combinés, répétés, alternés. Ils sont incisés, gravés ou poinçonnés ; on rencontre aussi quelques perforations ou enlèvements triangulaires.

A l'âge du Bronze, ces décors peuvent résulter du réemploi de bracelets, fortement décorés.

Nous sommes toutefois fort éloignés de la profusion de décors symboliques que l'on trouve sur les rasoirs du Bronze nordique (Kaul 1998) et qui rendent compte de tout un aspect mythologique et religieux.

Aux périodes historiques, et principalement à l'époque romaine, le décor est dévolu aux manches : tabletterie en os, pièce en bronze à caractère géométrique ou figuratif.

Forme

La forme de la lame diffère à chaque période. Il y a même parfois différentes formes de lame pour une même période.

A l'âge du Bronze coexistent les rasoirs à tranchant double et simple. Ces derniers vont donner les formes connues de l'âge du Fer pour notre zone (des rasoirs doubles persistent dans certaines régions, comme la Belgique).

Les formes de lame des rasoirs romains se démarquent : il en existe plusieurs types, ce qui démontre une fois de plus le hiatus culturel qui les sépare de ceux du monde protohistorique.

A l'époque mérovingienne également, les formes se démarquent des précédentes. Toutes les pièces (qu'elles soient de la catégorie à lame fixe ou pliable) présentent une pointe recourbée, marquant là aussi le saut culturel entre le monde gallo-romain et celui des Alamans.

Conclusion

Cette vision diachronique permet de constater une dynamique générale des différents points étudiés concernant l'évolution des rasoirs sur ces trois millénaires.

Une première phase est représentée chez nous pendant une période allant du Bronze moyen au Hallstatt ancien. Malgré des contextes dépositionnels divergents (habitats et tombes), les évolutions typologique et technique sont continues. Le nombre de pièces est le seul fait marquant observé pour cet laps de temps ; même l'apport d'un nouveau support (le fer) et d'une nouvelle technique reste un événement ayant relativement peu d'impact ; sur notre territoire du moins, cela n'affecte en rien les modèles de rasoirs pré-existants.

Le deuxième groupe homogène de rasoirs est attribué à l'époque romaine. Ceux-ci sont vraisemblablement introduits par les Romains, une fois leur domination sur la région établie. Ce n'est que lorsque Rome abandonne le territoire aux envahisseurs germaniques que les rasoirs disparaîtront.

La morphologie et les techniques des rasoirs romains se distinguent totalement des pièces protohistoriques et alamanes. Différents types de rasoirs sont

connus, mais à cause de problèmes de datation, aucune évolution typo-chronologique ne peut être mise en évidence.

Le dernier groupement correspond strictement à l'occupation spatio-temporelle des Alamans. Les rasoirs subissent une évolution continue durant cette période et rien de particulier n'a été observé.

Evolution fonctionnelle ou symbolique

Notre propos maintenant est de tenir compte des données présentées et d'essayer de les analyser, de leur donner un sens plus interprétatif. Ceci se fera grâce aux observations concernant l'évolution spatio-temporelle et à d'autres indices, tels que la position du rasoir dans son contexte et aux objets qui l'accompagnent.

Contexte d'habitat à l'âge du Bronze

Les rasoirs du Bronze moyen ont un contexte chronologique et spatial variés. Leur nombre reste faible et des interprétations plus poussées que celles déjà évoquées, seraient hasardeuses. Néanmoins, il semble tout à fait plausible que les rasoirs en métal remplacent d'autres objets, remplissant cette fonction et qui existent antérieurement sous une forme différente : rasoirs en silex, pinces à épiler en bois ? Ces questions restent difficiles à aborder et pour l'instant aucun indice nous permet d'aller plus loin.

Les rasoirs à double tranchant (Bronze moyen - début Bronze final) ont une morphologie qui est à rapprocher des objets symboliques de cette période (diadèmes et pendeloques, puis croissants, symboles cornus et chenets) qui se trouvent également en contexte d'habitat.

Leur forme particulière et leur anneau terminal expliquent pourquoi les rasoirs ont été confondus pendant un certain temps avec les pendeloques.

Cette première catégorie de rasoirs comporte beaucoup de types pour peu de pièces, à l'inverse des rasoirs à simple tranchant. Ces différences, souvent locales, prouvent que ces objets n'étaient pas stéréotypés. Il y avait peut-être une volonté de démarcation ou d'individualisation par rapport aux autres exemplaires.

La morphologie de cette catégorie (double tranchant) a donc peut-être une signification symbolique et une utilisation rituelle, différente des autres rasoirs.

On peut également étayer cette hypothèse par la coexistence avec les rasoirs à tranchant simple, dont la forme, la représentation numéraire et l'attribution chronologique divergent.

Savoir s'il s'agit là d'une différenciation d'ordre symbolique reste difficile à prouver ; cela peut aussi découler d'une diversification de type fonctionnel. Une fois de plus, les arguments restent limités et il est impossible d'en dire plus. Cette question reste ouverte, notamment tant qu'aucune étude micro-morphologique n'a été faite.

La profusion des rasoirs constatée au Bronze final conduit à plusieurs hypothèses, sachant qu'on les retrouve dans une majorité de palafittes du Plateau suisse, parmi d'autres objets de la vie quotidienne :

- il s'agit d'un phénomène en rapport avec l'économie. L'artisanat du bronze connaît un grand essor et ces objets bénéficient de cet élan de production ;
- ils remplacent définitivement des objets antérieurs qui avaient la même fonction, alors que persistaient encore de ces formes archaïques non reconnues au Bronze moyen ;
- ils pourraient être le reflet d'une mode de l'apparence pileuse qui se développe. Il est donc nécessaire de posséder un rasoir pour satisfaire aux exigences de cette vogue ;
- ils acquièrent un poids particulier au niveau social. Il devient alors nécessaire d'en posséder un pour prouver un certain statut.

Ces quelques propositions ne sont pas vérifiables. Il est probable qu'on puisse en faire d'autres. Précisons aussi qu'il peut très bien y avoir aussi une combinaison de plusieurs facteurs pouvant expliquer cette abondance de rasoirs.

Contexte funéraire à l'âge du Bronze

L'apparition des rasoirs en contexte funéraire à la fin de cette période est très intéressante. Il y a cinq pièces, six avec l'exemplaire de Wangen an der Aare (BE), plus ancien. Pour les tombes dont on a l'information, il s'agit d'incinérations (fig. 11).

L'exemplaire de Wangen représente actuellement le rasoir métallique en contexte funéraire le plus ancien de Suisse. Il date du début du Bronze final, alors que ce type d'objet est encore relativement rare. Il s'agit d'une incinération, comme on peut s'y attendre dans ce cadre chronologique. Sachant la faible connaissance des sites de ce type chez nous, il faut croire que ce fait n'était sûrement pas unique. Soulignons par ailleurs que, dans d'autres régions d'Europe, ce phénomène est répandu (Nicolas 2002). Il faut donc attendre de nouvelles découvertes ou se contenter de cette remarque.

La pièce de Lens (VS), est particulière de par sa position géographique et sa morphologie : il correspond tout à fait aux types d'Italie centrale et septentrionale (en demi-lune). Son contexte funéraire reste vague. Ses particularités indiquent sûrement des rapports entre les habitants des deux côtés des Alpes, et peut-être l'ensevelissement d'un *visiteur*, mort loin de chez lui.

Les pièces sont des deux catégories (tranchant simple et double). Il n'y a donc dans ce fait aucune indication concernant une différenciation fonctionnelle entre ces catégories.

Pourquoi met-on des rasoirs dans les sépultures? D'autant qu'à cette époque, le viatique est relativement limité, sauf pour Pully, Chamblandes (VD), et consiste en quelques céramiques et objets de parure.

S'agit-il donc de pièces particulièrement prestigieuses? Cela semble improbable, vu la profusion de cet objet en site d'habitat.

La présence d'un rasoir a-t-elle un rapport avec l'identité du défunt? Nous rappelons que les données paléodémographiques sont rares et qu'il se peut que cette présence entraîne un présupposé concernant le sexe du mort³. Nous ne pouvons donc pas faire de constatation concernant le sexe et l'âge des morts, d'autant plus qu'il s'agit en général d'incinérations.

Il est concevable qu'une personne exerçant une activité nécessitant un rasoir ait voulu l'emporter avec elle dans l'autre monde. La nature de cette activité est difficile à aborder tant que la fonction réelle de l'objet n'a pas été définie ; s'agit-il d'une fonction symbolique et rituelle (sorcier, *prêtre* ...) ou plutôt

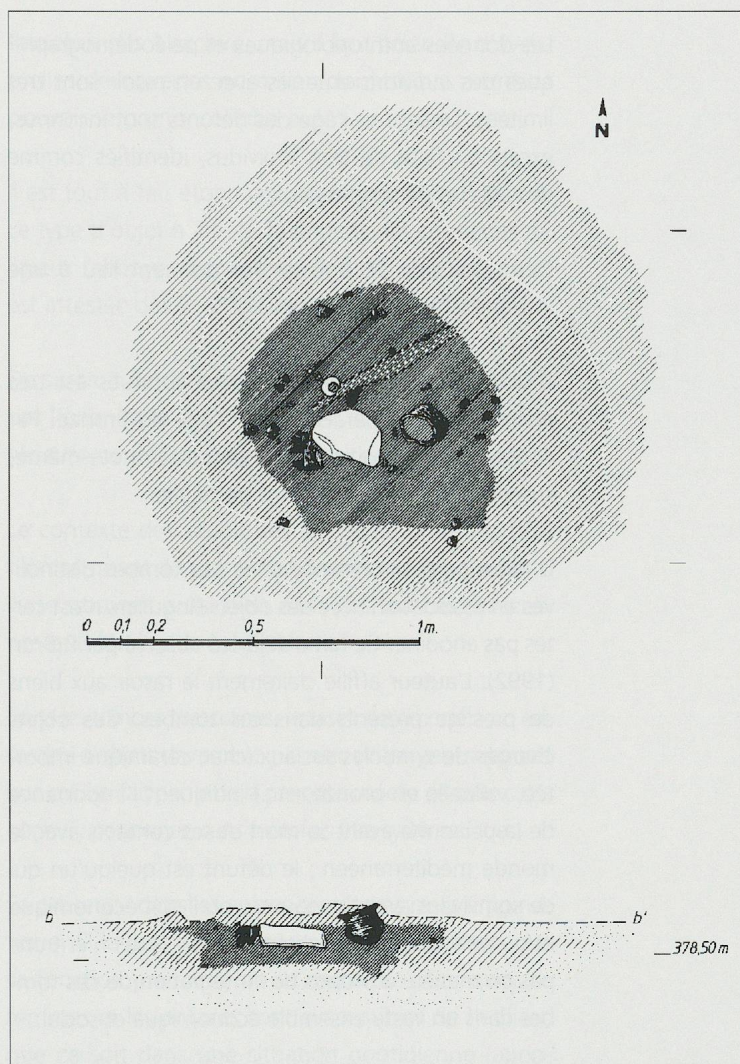


Fig. 11 Tombe à incinération en urne, provenant de Vidy, VD (Kaenel et Klausener 1990). Grisé clair : limite de la fosse ; Grisé foncé : zone charbonneuse.

utilitaire et domestique (barbier)? Nous ne pouvons actuellement faire aucune proposition ferme concernant cette activité.

Toute hypothèse, concernant une distinction de l'individu définie par la présence des rasoirs en contexte funéraire, reste invérifiable.

L'âge du Fer

Le contexte de découverte des rasoirs de l'âge du Fer est strictement funéraire. Il s'agit de tombes à char ou de tumuli. Ce type de structure est souvent pourvu d'un riche mobilier, dont le rasoir fait partie.

Les deux rituels, incinérations et inhumations, coexistent et le rasoir est présent dans ces deux contextes sans qu'il y ait apparemment de préférence.

Les données anthropologiques et paléodémographiques des individus enterrés avec un rasoir sont très limitées. Le sexe et l'âge des défunts sont inconnus, exception faite de trois individus, identifiés comme des adultes de sexe masculin.

Ces rasoirs du 1^{er} âge du Fer donnent lieu à une interprétation particulière.

D'une part, le nombre de pièces connues est très restreint en comparaison avec l'âge du Bronze. Par conséquent, le rasoir est, de par cette rareté-même, susceptible d'avoir un statut particulier.

D'autre part, sa présence dans des tombes distinctives en association avec des objets singuliers n'est certes pas anodine. Ce fait a déjà été observé par P. Brun (1992). L'auteur affine clairement le rasoir aux biens de prestige présents dans ces tombes. Ces objets chargés de symboles sociaux (char, céramique importée, vaisselle en bronze, etc.) indiquent l'importance de la personne avant sa mort et ses contacts avec le monde méditerranéen ; le défunt est quelqu'un qui de son vivant avait un pouvoir, qu'il soit économique et/ou politique, sur sa communauté. Nous n'entrons pas en matière à propos de l'intégration de ces tombes dans un vaste ensemble économique et social.

Ce qu'il faut retenir, c'est que le rasoir est un objet rare et qu'il se trouve dans les tombes de personnages importants : le rasoir est donc plus qu'un objet servant à raser, ou du moins ne sert-il pas à n'importe qui.

La disparition du rasoir s'interpréterait, toujours d'après P. Brun, par le transfert de ce symbole social particulier à un autre objet. Celui-ci ne remplit pas la fonction de *raser* à la place du rasoir, mais bien celle de symbole du pouvoir et remplacera le rasoir dans les tombes des principautés du Ha D. Ainsi à cette période, ce n'est plus l'objet qui est important mais bien sa signification ou son statut. La disparition de cet objet dans les sépultures importe peu pour les gens de l'époque puisque cette signification particulière sera symbolisée par un autre objet.

Cette période ne s'inscrit pas tout à fait dans la continuité de la précédente. En effet, le contexte funéraire très particulier ne semble pas correspondre aux cas des tombes du Bronze final où l'on trouve des rasoirs. Rien ne distingue particulièrement ces dernières des autres sépultures concomitantes.

Cette constatation est en contradiction avec ce qui a été observé au niveau de la persistance des techniques et de la morphologie du rasoir entre les deux périodes.

Le fait d'avoir un objet similaire dans ce contexte très spécial donne l'impression d'un glissement d'un domaine commun et usuel vers celui d'une symbolique sociale particulière. Il est difficile d'appréhender dans quelle mesure et dans quelles circonstances cet objet, dont la conception et la forme reste les mêmes, change de signification.

La réapparition de l'habitude de porter la barbe et la moustache serait une hypothèse possible. Cela permettrait d'expliquer la quasi disparition du rasoir, ainsi que son changement fonctionnel. Il s'agit d'une hypothèse qui reste ouverte et ne peut être prouvée, mais qui nous semble un peu légère.

Si tel n'est pas le cas, la question se pose également de la nature de l'objet qui va reprendre le rôle originel du rasoir et dans quelle mesure il est possible de l'identifier. Il peut s'agir éventuellement d'une mixture épilatoire ou de l'utilisation d'un autre objet tranchant, métallique ou non.

Toujours est-il qu'aucun rasoir n'a été reconnu en Suisse pour la fin du Hallstatt, ni pendant toute la période de La Tène.

L'époque romaine

Le statut du rasoir et sa fonction sont très clairs pour la période romaine : de nombreuses sources sont disponibles pour le démontrer. C'est le grand avantage du passage à l'Histoire, et à l'écriture.

Le rasoir est un objet domestique utilisé par des spécialistes dans un contexte précis. On trouve les premiers salons de rasage tenus par des barbiers, qui font également office de chirurgiens dans certains cas. Quelle frange de la population avait elle accès à ces soins ? Il est difficile de le dire ; sûrement les dignitaires qui suivaient de près la mode de Rome, les militaires pour qui le rasage était obligatoire et l'aristocratie locale qui pouvait se le permettre. Pour le reste de la population, les renseignements sont par trop lacunaires.

Il est certain que cet objet et l'habitude de son utilisation ont été amenés par les Romains, très férus des soins corporels. Cette habitude, héritée en grande partie des Grecs, est à mettre en parallèle avec la pratique des bains ou du maquillage (*grimage*), par exemple. Il était tout à fait indécent à l'époque que des dignitaires paraissent en public sans artifice (Pinset et al. 1960, Paquet 1997).

Le rasoir se trouve dans tous les types d'habitat connus pour cette période : les villes de colonie, les *vici* et les unités de production rurale, malgré le fait que les sites où il en est fait mention ne sont pas répartis sur l'ensemble du territoire suisse. Nous tenons à souligner sa présence également en dehors des grands centres urbains, et notamment chez de riches particuliers et dans de petites villes. Ceci indique bien le caractère banal de l'utilisation de cet objet et non pas forcément dans un environnement urbain et peut-être plus sophistiqué.

Il est quand même frappant de constater que le rasoir ne se trouve jamais dans un contexte relatif à la vie publique : théâtre, amphithéâtre, temple, forum ou bains. C'est surtout dans ce dernier type de bâtiment que l'on aurait pu s'attendre à en trouver, associé à d'autres soins corporels. Il faut croire qu'il était exclusivement destiné à un usage privé, et, comme les cosmétiques, son emploi se fait de manière discrète.

Les rasoirs disparaissent à la fin du Bas-Empire, lors des invasions successives des populations germaniques. Faut-il voir là un abandon des pratiques des soins corporels dû à des temps troublés ou plus simplement un arrêt de la production de ces objets, au profit d'armes, par exemple ? Nous ne saurions le dire. Avec la renonciation à la domination de la région de la part de Rome, c'est tout un système socio-économique et culturel qui doit trouver un nouvel équilibre.

Le haut Moyen Age

Pendant le haut Moyen Age, et plus précisément lors de la domination mérovingienne, les rasoirs se retrouvent de nouveau en contexte funéraire, mais, comme nous l'avons déjà signalé, le contexte d'habitat est mal connu. Il n'y a par conséquent actuellement aucune preuve concernant une utilisation quotidienne de cet objet. Cette pratique n'est

toutefois pas à exclure, mais il faut attendre d'éventuelles découvertes en milieu domestique avant de pouvoir se prononcer plus avant.

Il est tout à fait étonnant qu'aucune découverte de ce type d'objet n'ait été faite dans des contextes religieux (abbaye, monastère...), alors que la tonsure est attestée dès le 4^e siècle.

De surcroît, la définition de cet objet ne fait de loin pas l'unanimité des chercheurs, ce qui entraîne une sérieuse complication au niveau de la réflexion.

Le contexte des sépultures lui-même pose des problèmes quant à l'identification des rasoirs. En effet, ils se trouvent aussi bien dans des tombes masculines que féminines ou d'enfants.

Dans les tombes masculines, le rasoir est associé à un ensemble d'objets clairement guerriers et l'on peut supposer que celui-ci fait partie de la panoplie usuelle de cette catégorie de personnes, sans toutefois être systématique.

Sa présence dans les autres sépultures reste énigmatique. Si le rasoir ne possède pour signification que sa fonction première, on se demande pour quoi les femmes et les enfants sont susceptibles de l'utiliser, que ce soit dans une situation quotidienne (apparence pileuse) ou religieuse (tonsure).

Il se peut donc que ces objets, définis comme des rasoirs, aient eu d'autres fonctions que celle reconnue ou un statut social particulier qui explique leur présence dans certaines tombes et son absence dans d'autres. Cependant, les objets d'accompagnement ne permettent pas de faire une distinction d'ordre social entre les individus enterrés avec un rasoir et les autres (comme cela est démontré pour le début du Hallstatt).

La question ne peut donc pas être élucidée, mais il semble certain que la signification ou le statut de cet objet se borne à son utilisation première.

Conclusion

Le rasoir semble donc avoir changé de statut social au cours des temps. S'il était commun au point d'être banal dans les habitats et les sépultures du Bronze final, il possède une signification de prestige et accompagne dans la mort les personnages importants du début du



Période	Rasoir en métal	Textes	Iconographie	Momie
Néolithique	absent	Non	Non	Courte barbe (Ötzi)
Age du Bronze	nombreux (Bz final)	Non	Silhouettes	Non
Hallstatt	présent	Non	Non	Non
La Tène	absent	Barbu et glabre	Barbu et glabre	Courte barbe (Lindow, Tollund)
Haut Empire	présent	Barbu et glabre	Barbu et glabre	Non
Bas Empire	présent	Barbu et glabre	Barbu et glabre	Non
Le 5 ^e siècle	absent	Tonsure	Non	Non
Epoque mérovingienne	présent	Tonsure	Non	Non
Epoque carolingienne	absent	Tonsure	Barbu et glabre, tonsure	Non

Fig. 12 Synthèse sur la présence des rasoirs aux différentes périodes et les indices indirects concernant le rasage (Nicolas 2002).

Hallstatt. Lorsqu'il réapparaît à l'époque romaine, il est l'outil nécessaire au barbier pour exercer son métier, répandu dans tout l'Empire. Au haut Moyen Age, en revanche, il ne se trouve que dans des tombes mérovingiennes, et possède un statut d'offrande funéraire quel que soit l'âge ou le sexe du défunt.

Discussion

Parallèlement à l'étude des rasoirs proprement dits, une recherche a été effectuée afin de développer un contexte de références indirectes (Nicolas 2002). Celle-ci se base essentiellement sur les textes antiques et l'iconographie de chaque époque ; par ailleurs d'autres indices ont été réunis grâce aux recherches faites sur les momies.

Cette synthèse consiste essentiellement à confronter les résultats présentés ci-dessus concernant l'objet archéologique et les indices indirects réunis conjointement. C'est-à-dire de démontrer la relation du rasoir et de sa fonction avec le rasage effectif des hommes de chaque période, soit de la présence d'une barbe ou non.

Pour ce faire, les résultats ont été résumés dans un tableau synthétique (fig. 12).

Age du Bronze

Nous n'avons malheureusement pas d'indices indirects concernant cette période, que ce soit sous forme de texte ou d'image.

La seule piste antécédente est la momie appelée Ötzi. Cet homme présente une courte barbe qui, si elle n'est pas rasée, est du moins entretenue et coupée. Elle n'implique donc pas la présence d'un objet servant à raser, mais ne l'exclut pas non plus. Nous sommes par ailleurs confrontés ici au problème de la représentativité d'un cas unique.

Cependant, cette momie date de la fin du Néolithique moyen ; elle est donc trop ancienne pour notre recherche : d'une part les objets métalliques de cette culture sont très rares et d'autre part les rasoirs présents à l'âge du Bronze n'apparaissent que sporadiquement avant le Bronze final. Cet exemple ne permet donc pas non plus de savoir si un objet non métallique possédait la même fonction que nos rasoirs et en être éventuellement l'origine.

À l'âge du Bronze, l'utilisation de ces objets en tant que rasoirs n'est donc pas étayée par d'autres indices et il faut par conséquent se fier à l'attribution fonctionnelle qu'ont proposée les chercheurs.

Age du Fer

Pour cette période, la confrontation entre les différentes données procure beaucoup d'indications.

Il faut tout d'abord noter qu'aucun indice indirect ne vient étayer les résultats concernant les rasoirs, qui datent tous du début du Hallstatt. Les réflexions concernant la fonction de cet objet sont les mêmes

que pour l'âge du Bronze : on ne peut pas prouver que les gens se rasaient et par conséquent qu'ils utilisaient un rasoir.

Rappelons toutefois que la fonction de cet objet à l'âge du Fer est également symbole de statut social (Brun 1992) ; à ce niveau, il n'est donc ni nécessaire ni obligatoire de prouver que l'on se rasait, puisque la fonction originelle a peut-être été complètement abandonnée.

Pour la période de La Tène, les documents extrinsèques foisonnent, tant en ce qui concerne le texte que l'image. Ils sont fournis par des sources très différentes : la vision du monde gréco-romain et celle des autochtones. Les supports utilisés sont également variés, de la statuaire aux objets usuels en passant par la numismatique (fig. 13).

Il existe quelques cas de momies en Grande-Bretagne, qui nous permettent également d'aborder la question des poils faciaux.

Tous ces documents démontrent un souci esthétique de l'apparence. Les styles et les couleurs de cheveux sont diversifiés ; de même les poils faciaux sont traités de différentes manières : les figures sont glabres, moustachues, barbues ou les deux à la fois. A cette époque donc, on se rasait.

Voilà la grande question : avec quoi se rasait-on ?

Tout d'abord n'importe quel objet métallique coupant pouvait faire office de rasoir, comme les couteaux.

Dans les Mabinogion (Loth 1913), une pince à épiler en bois est mentionnée, ainsi qu'un rasoir en défense de sanglier. Ces objets sont en matière organique, susceptibles de disparaître une fois enfouis dans le sol. Mais ce sont là des indications précieuses qui expliquent le fait de ne pas trouver de rasoirs en métal.

Nous pouvons aussi citer l'épigramme de Martial qui, s'il ne s'applique pas directement à ce contexte culturel, mais nous permet d'imaginer l'existence de mixtures épilatoires. Celles-ci existent aussi dans d'autres cultures, dont les contextes chronologique et géographique différent énormément (par exemple l'épilation au sucre dans le Maghreb).

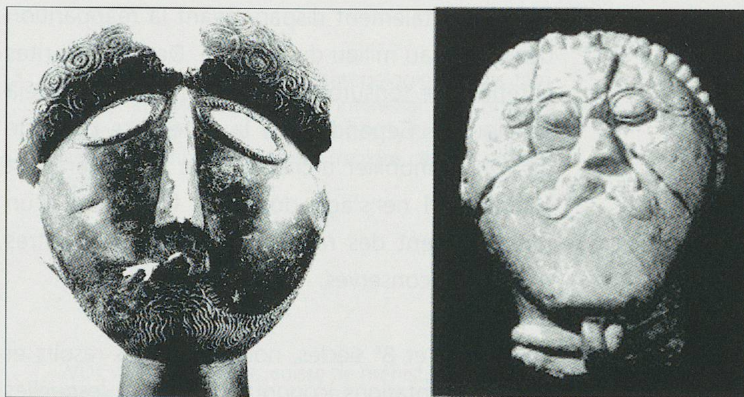


Fig. 13 Deux têtes provenant de la statuaire celte : a) Bronze à fixer sur une hampe (Tarbes 3e siècle av. J.-C. ; b) Statue de Mσεcké Zehrovice (République tchèque), datée du 3e siècle av. J.-C. La moustache est présente, tandis que la barbe est rasée.

A notre connaissance, seuls trois rasoirs (Breton 2000) ont été identifiés comme tels ; ces données sont très restreintes, mais permettront peut-être d'autres identifications à l'avenir.

Epoque romaine

Pour cette période, il n'y a aucun problème quant à l'identification des rasoirs. Celle-ci est certaine, grâce à la représentation de cet objet avec la mention de sa fonction.

Les sources indirectes sont également disponibles en grand nombre, même si, suivant lesquelles, elles concernent plus Rome que notre région. Comme nous l'avons déjà dit, il existe clairement un spécialiste (le barbier), pourvu de ses outils propres (dont le rasoir) et qui exerce un métier reconnu, dont le salaire est fixé par la loi. Nous avons également la mention d'autres pratiques que le rasage, telle que la mixture épilatoire. On sait aussi que les Romains étaient férus de soins *esthétiques* en tout genre et les dignitaires prenaient beaucoup de temps pour soigner leur image pour paraître en public.

Haut Moyen Age

Les 5^e et 6^e siècles sont assez mal connus et les documents limités. Seule la mention de la pratique de la tonsure nous permet de suivre une piste. Ce défaut d'information combiné à l'absence de rasoirs fait de ces deux siècles un passage obscur quant à la question qui nous intéresse. Il est toutefois difficile de croire que l'habitude romaine de se

raser ait totalement disparu avant la réapparition des rasoirs au milieu du 7^e siècle. De plus, les rites chrétiens de tonsure, comme on l'a dit, sont déjà en vigueur. Cependant, à la différence de l'âge du Fer, le mobilier archéologique en général est lacunaire. Il ne s'agit donc pas forcément d'un remplacement des rasoirs en métal par d'autres objets non conservés.

Pour les 7^e et 8^e siècles, nous avons des rasoirs et des représentations iconographiques sur lesquelles certains personnages sont rasés et d'autres non (notamment selon la fonction qu'ils occupent dans la société). La tonsure est toujours de rigueur pour les moines et les courtisans sont rasés, tandis que rois et évêques semblent porter une longue barbe.

L'origine alamane proposée pour les rasoirs suisses de cette phase reste toutefois à vérifier. Des investigations sur cette culture et éventuellement sur la source des rasoirs dans cette culture pourraient s'avérer particulièrement fructueux.

Pour les deux derniers siècles, les rasoirs ne sont pas connus, mais la documentation, notamment iconographique, est prolixe. En effet, l'art roman est en plein essor et fournit de nombreuses représentations de personnages (fig. 14), que ce soit dans les enluminures des manuscrits, les vitraux, les bas-reliefs, la numismatique... Il est clair à nouveau que les hommes se rasaient et utilisaient des ustensiles qui remplissaient cette fonction. Ceux-ci n'ont pas été identifiés archéologiquement parlant. Cependant, les diverses propositions faites pour les périodes précédentes sont toujours valables : tout objet coupant peut servir, ainsi que d'autres tels que pinces à épiler ou mixture épilatoire. Pour la tonsure cependant, ceux-ci ne semblent guère avantageux, alors que pour le traitement de la barbe, ils conviennent tout à fait.

Ainsi, on constate de manière générale que les rasoirs en métal ne constituent pas l'unique moyen de se raser. En effet, on peut prouver que durant les phases où les rasoirs ne sont pas présents, les hommes continuent à arborer un menton glabre. D'autres méthodes sont relatées plus ou moins directement dans certains textes (Nicolas 2002). Un exemple plus récent démontre bien qu'il est possible de se raser avec (presque) n'importe quoi : W. G. Pinfold (2000) mentionne des concours de rasage à la hache, qui avaient lieu au début du 20^e siècle au Canada.



Fig. 14 Enluminure représentant le mariage de Sigebert Ier (535 - 575) avec Brunehaut. Manuscrit du 13^e siècle ap. J.-C., Département des Manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France.

Conclusion

L'étude diachronique a permis de démontrer l'évolution des rasoirs en métal de Suisse sur près de trois millénaires. Cette évolution n'est pas linéaire. Elle découle des changements culturels qui ont eu lieu sur notre territoire au cours des siècles, mais également de transformations attendant au domaine de l'idéologie, et dans une moindre mesure à celui de la technologie. Ceci peut être perçu par les préférences au niveau de la morphologie de l'objet (forme générale, matières utilisées, lame pliante ...) ou du contexte dépositionnel (tombe ou habitat).

Le rasoir n'est donc pas confiné au strict cadre des activités domestiques. Il possède, suivant les périodes, des propriétés qui le place au-dessus de sa fonction initiale, ce qui justifie le fait qu'on le retrouve dans les tombes des périodes hallstattiennes ou alamanes.

De même, la fonction initiale de rasage n'est pas strictement liée à l'objet. Comme nous l'avons vu, le rasoir n'est pas représenté pendant certaines périodes et il coexiste certainement avec d'autres ustensiles qui remplissent le même fonction et le remplacent le cas échéant.

En deux mots, on peut démontrer que l'objet peut ne pas avoir qu'une fonction, et que la fonction du rasoir peut être à charge d'autres objets non spécifique à l'activité du rasage.

Notes

- 1 Voir le film intitulé *Le Barbier, l'homme qui n'est pas là*, des frères Cohen, 2001.
- 2 Rappelons que ce n'est qu'à la fin du Moyen Age qu'apparaît la technique de la fonte de fer...
- 3 Au vu des données paléanthropologiques des tombes du haut Moyen Age, il est intéressant de constater que les rasoirs ne se trouvent pas systématiquement dans des tombes d'hommes (malgré certains *a priori* sexistes).

Bibliographie

- Bianco Peroni (V.). 1979. I rasoi nell'Italia continentale. München : C.H. Beck. (Prähist. Bronzefunde ; 8/2).
- Breton (C.). 2000. Des druides au Mont Beuvray. Archéologia (Dijon), 369, juill.-août, 16-21.
- Brun (P.). 1992. La place du Jura franco-suisse dans l'économie-monde méditerranéenne au Premier Age du Fer : essai de modélisation. In : Kaenel (G.), Curdy (P.), ed. L'âge du Fer dans le Jura. Colloque de l'Assoc. fr. pour l'étude de l'âge du Fer (15 ; 9-12 mai 1991 ; Pontarlier, Yverdon-les-Bains). Lausanne : Cercle Girardot. (Cahs d'archéol. romande ; 57), 189-205.
- Chertier (B.). 1965. Les rasoirs en bronze à manche ajouré, décoré d'une croix de St-André : leur répartition en Europe. Congrès int. d'études gauloises celtiques et protoceltiques (4 ; 1964 ; Sarrebruck). Rennes : Ogam. (Celticum ; 12), 81-103.
- Espérandieu (E.J.). 1907. Recueil des bas-reliefs, statues et bustes de Gaule Romaine, 1 : Alpes Maritimes, Alpes Cottiennes, Corse, Narbonnaise. Paris : Impr. natn.
- Espérandieu (E.J.). 1913. Recueil des bas-reliefs, statues et bustes de Gaule Romaine, 5 : Belgique (1ère partie). Paris : Impr. natn.
- Fellmann (R.). 1992. La Suisse gallo-romaine : cinq siècles d'histoire (trad. de : Die Römer in der Schweiz). Lausanne : Payot. (Territoires).
- Garbsch (J.). 1975. Zu neuen römischen Funden aus Bayern, 1 : Römische Rasiermesser. Bayerische Vorgeschichtsblätter, 40, 68-89.
- Giesler-Müller (U.). 1992. Das frühmittelalterliches Gräberfeld von Basel-Kleinhüningen. Derendingen/Solothurn : Habegger. (Basler Beitr. zur Ur- und Frühgesch. ; 11 B).
- Goudineau (C.). 1996. Par la tête, par la barbe et par les moustaches de nos ancêtres. L'Archéologue, 26, nov, 6-13.
- Goudineau (C.). 2001. Le dossier Vercingétorix. Arles : Actes Sud/Errance.
- Hübscher (J.-C.). 1944. Un rasoir de bronze de Corcelettes. Annu. de la Soc. suisse de préhist., 35, 139-140.
- Jockenhövel (A.). 1971. Die Rasiermesser in Mitteleuropa : Süddeutschland, Tschechoslowakei, Österreich, Schweiz. München : C.H. Beck. (Prähist. Bronzefunde ; 8/1).
- Jockenhövel (A.). 1980. Die Rasiermesser in Westeuropa : Westdeutschland, Niederlande, Belgien, Luxemburg, Frankreich, Grossbritannien und Irland. München : C.H. Beck. (Prähist. Bronzefunde ; 8/3).
- Kaenel (G.), Klausener (M.) & Rottländer (R.C.A.), Simon (C.), collab. 1990. Quelques tombes à incinération du Bronze final (Xe siècle av. J.-C.) à Vidy (Lausanne VD). Annu. de la Soc. suisse de préhist. et d'archéol., 73, 51-82.
- Kaul (F.). 1998. Ships on bronzes : a study in Bronze Age religion and iconography. Copenhagen : Nationalmuseet. (Publ. from the Natn. Mus. studies in archaeol. and hist. ; 3).
- Loth (J.). 1913. Les Mabinogion du "Livre rouge" de Hergest, avec les variantes du "Livre blanc" de Rhydderch (trad. du gallois, avec une introduction, un commentaire explicatif et des notes critiques par J. Loth). Paris : Fontemoing.
- Mariën (M.E.). 1973. A propos de rasoirs romains. Helinium, 13, 71-78.
- Nicolas (I.). 2002. Au fil du rasoir : étude archéologique des rasoirs métalliques de Suisse depuis l'âge du Bronze jusqu'au Haut Moyen Age : texte et illustrations (annexe : base de données sur CD-ROM). Genève : Dép. d'anthrop. et d'écologie de l'Univ. (Trav. de diplôme).
- Paquet (D.). 1997. Miroir, mon beau miroir : une histoire de la beauté. Paris : Gallimard. (Découvertes Gallimard ; 318).
- Pinfold (W.G.). 2000. Rasé de près... ou la perfection quotidienne au masculin. Köln : Könenmann.
- Pinset (J.), Deslandres (Y.). 1960. Histoire des soins de beauté. Paris : Presses univ. de France. (Que sais-je? ; 873).
- Riha (E.). 1986. Römisches Toilettengerät und medizinische Instrumente aus Augst und Kaiseraugst. Allschwil : Amt für Mus. und Archäol. des Kantons Basel-Landschaft. (Forsch. in Augst ; 6).
- Ruoff (U.). 1983. Von der Schärfe bronzezeitlicher Rasiermesser. Archäol. Korrespondenzblatt, 13, 4, p. 459.
- Rychner (V.). 1979. L'âge du Bronze final à Auvernier (lac de Neuchâtel, Suisse) : typologie et chronologie des anciennes collections conservées en Suisse. 2 vol. Lausanne : Bibl. hist. vaudoise. (Auvernier ; 1-2, Cahs d'archéol. romande ; 15/16).
- Schneider (J.E.). 1983. Rasiermesser des 7./8. Jahrhunderts. Helvetia Archaeologica, 55/56, 1, 235-240.
- Weber (C.). 1996. Die Rasiermesser in Südosteuropa : (Albanien, Bosnien-Herzegowina, Bulgarien, Griechenland, Kroatien, Mazedonien, Montenegro, Rumänien, Serbien, Slowenien und Ungarn) . Stuttgart : F. Steiner. (Prähist. Bronzefunde ; 8/5).
- Windler (R.) & Langenegger (E.), collab. 1994. Das Gräberfeld von Elgg und die Besiedlung der Nordostschweiz im 5.-7. Jh. Zurich, Egg : Fotoratar. (Ber. der Zürcher Denkmalpflege : archäol. Monogr. ; 13).

